



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

Etaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Sébastien GÉRAL, adjoints

Ghislaine CHAMBE, Madeleine SIMONETTI, Alain SANCHIS, Philippe DELMOTTE, Florence MADIOT, René GAUVIN, Rémi PELLETIER, Nastassia DRAGOJEVIC, Mathilde CONTE, Alexandre BRION, conseillers municipaux

Était absente excusée :

Gaëlle LORA.

Florence MADIOT est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Election des représentants de la commune au sein des différents syndicats intercommunaux
2. Commissions communales
3. Indemnités du conseiller municipal délégué à l'Urbanisme

Point d'information de M. Le Maire

Questions diverses

1. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SIRP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Cuisy-Montgé-Vinantes, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,

Sont candidats :

Délégués titulaires : **Pascal HIRAUX – Isabelle GUERROUDJ**

Délégué suppléant : **Mathilde CONTE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,

Sont candidats :

Délégués titulaires : **Alain SANCHIS – René GAUVIN**

Délégués suppléants : **Florence MADIOT – Mathilde CONTE – Madeleine SIMONETTI – Pascal HIRAUX**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT-MARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat intercommunal du CES de Saint-Mard, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Sont candidats :

Délégués titulaires : **Pascal HIRAUX – Isabelle GUERROUDJ**

Délégués suppléants : **Ghislaine CHAMBE – Nastassia DRAGOJEVIC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Arrivée de Sébastien GÉRAL.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme délégués représentant la commune de Montgé-en-Goële au sein du comité de territoire n°2 « Nord-Ouest seine et marnais » du SDESM.

- Deux délégués titulaires : **M. Pascal HIRAUX**
M. Alexandre BRION
- Un délégué suppléant : **M. Gérard DUBOIS**

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SMAEP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP), il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Sont candidats :

Délégué titulaire : **Pascal HIRAUX**

Délégué suppléant : **Rémi PELLETIER**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

SYNDICAT MIXTE DE LA GOELE (SMG)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat Mixte de la Goële (SMG), il convient de désigner 1 délégué titulaire,

Est candidat :

Délégué titulaire : **Pascal HIRAUX**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA HAUTE ET DE LA BASSE BEUVRONNE (SIBHBB)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du syndicat intercommunal du bassin de la haute et de la basse Beuvronne (SIBHBB), il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Sont candidats :

Délégué titulaire : **Gérard DUBOIS**

Délégué suppléant : **Alexandre BRION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Arrivée de Magali GÉRAL.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE THEROUANNE ET DE SES AFFLUENTS (SMAERTA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière Théroouanne et de ses affluents (SMAERTA), il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,

Sont candidats :

Délégués titulaires : **Gérard DUBOIS – Gaëlle LORA**

Délégué suppléant : **Alexandre BRION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SAGE DE LA NONETTE (SISN)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7,

Considérant que, selon les statuts du Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette (SISN), il convient de désigner 1 délégué titulaire,

Est candidat :

Délégué titulaire : **Philippe DELMOTTE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus.

CORRESPONDANT AEROPORTS DE PARIS

Considérant qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal, un correspondant Aéroports De Paris,

Est candidat : **Madeleine SIMONETTI**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus.

CORRESPONDANT DEFENSE

Considérant qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal un correspondant défense,

Est candidat : **Pascal HIRAUX**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'adhésion de la commune de Montgé-en-Goële au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2010,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué local collègue des élus au sein du conseil municipal,

Est candidat :

Délégué collègue des élus : **Isabelle GUERROUDJ**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus.

2. COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de composer les différentes commissions communales, comme suit :

Commission des finances

Sont candidats :

Rapporteur : **Pascal HIRAUX**

Membres : Gérard DUBOIS
Isabelle GUERROUDJ
Sébastien GÉRAL
Ghislaine CHAMBE
Madeleine SIMONETTI
Alain SANCHIS
Philippe DELMOTTE
Florence MADIOT
René GAUVIN
Gaëlle LORA
Rémi PELLETIER
Nastassia DRAGOJEVIC
Mathilde CONTE
Alexandre BRION
Magali GÉRAL
Mikael HOUREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commissions travaux-patrimoine-grands projets

Sont candidats :

Rapporteur : **Gérard DUBOIS**

Membres : Alexandre BRION
Ghislaine CHAMBE
Philippe DELMOTTE
Nastassia DRAGOJEVIC
Rémi PELLETIER
Alain SANCHIS
Mikael HOUREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission communication

Sont candidats :

Rapporteur : **Sébastien GÉRAL**

Membres : Florence MADIOT
Madeleine SIMONETTI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission environnement

Sont candidats :

Rapporteur : **Sébastien GERAL**

Membres : Alexandre BRION
Rémi PELLETIER
René GAUVIN
Madeleine SIMONETTI
Mikael HOUREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission urbanisme

Sont candidats :

Rapporteur : **Alain SANCHIS**

Membres : Florence MADIOT
Alexandre BRION
Sébastien GÉRAL
Nastassia DRAGOJEVIC
Mikael HOUREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission animation

Sont candidats :

Rapporteur : **Isabelle GUERROUDJ**

Membres : Sébastien GÉRAL
Ghislaine CHAMBE
Madeleine SIMONETTI
Alain SANCHIS
Nastassia DRAGOJEVIC
Mathilde CONTE
Magali GÉRAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission action sociale

Sont candidats :

Rapporteur : **Isabelle GUERROUDJ**

Membres : Mathide CONTE
Ghislaine CHAMBE
Magali GÉRAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

Commission sécurité

Sont candidats :

Rapporteur : **Sébastien GÉRAL**

Membres : Alain SANCHIS
Alexandre BRION
René GAUVIN
Magali GÉRAL
Mikael HOUREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidats ci-dessus.

3. INDEMNITES DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A L'URBANISME

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction, **Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune compte 723 habitants,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide que :

- Il est attribué une indemnité de fonction à M. Alain SANCHIS conseiller municipal délégué à l'urbanisme par arrêté n°16_2026 du 23 mars 2026.
- L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

POINT INFORMATION DE M LE MAIRE :

Compte-rendu des travaux – Ruelle Saint-Pierre et abords

M. le Maire explique que les travaux entrepris au bout de la ruelle Saint-Pierre sont désormais achevés. L'entreprise est intervenue au parking du monument aux morts pour procéder à la taille des tilleuls. Les branches issues de cette taille ont été récupérées afin d'être utilisées pour le tressage destiné à la confection des fascines.

Les fascines ont été installées afin de prévenir tout risque d'affaissement du terrain. Les administrés du secteur, qui étaient initialement inquiets quant à l'aménagement de ces fascines, sont satisfaits du résultat. Un îlot a été spécialement aménagé, au bout de la Ruelle, afin de protéger une souche de sol.

Travaux – Rue de la Ferme d'en Bas

Les travaux relatifs à la rue de la Ferme d'en Bas sont en cours d'étude. La commission « Travaux, Grand Projet et Patrimoine » se réunira prochainement concernant ce dossier.

Mise en place d'une boîte à livres

Monsieur le Maire propose de récupérer une ancienne cabine téléphonique « France Télécom » afin de la transformer en boîte à livres. Il suggère de l'installer dans un lieu bien visible, par exemple à proximité du City Stade.

Conseil municipal des enfants

Concernant le futur Conseil municipal des enfants, Monsieur le Maire indique qu'il rassemble actuellement les informations relatives à la procédure d'élaboration et de fonctionnement de cette instance. Il reviendra vers les membres du conseil une fois tous les éléments en sa possession.

Statue de Saint-Jean-Baptiste et état de l'église

Gérard Dubois prend la parole pour annoncer que la statue de Saint-Jean-Baptiste a été restaurée et réintroduite dans l'église. Elle a été bénite samedi lors de la messe.

À cette occasion, il lui a été signalé que le circuit électrique de l'église n'était plus conforme aux normes en vigueur et qu'une réflexion devait être menée concernant le chauffage.

Gérard Dubois précise qu'au cours du mandat écoulé, la Municipalité a procédé à la réfection d'une première statue du chœur ainsi que des boiseries. De plus, la toiture en zinc du porche ainsi que les gouttières ont été remplacées.

Gérard Dubois rappelle également que chaque année, lors des Journées du Patrimoine, l'église est ouverte le samedi et le dimanche. Jusqu'à présent, il assurait ces permanences avec Monsieur Jean-Pierre Aubry. Il souhaiterait que des bénévoles issus du conseil municipal puissent se joindre à lui pour les Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre prochains. Rémi Pelletier s'est proposé d'aider Gérard Dubois.

Informations associatives

Isabelle Guerroudj informe le conseil que l'association MSL a organisé sa traditionnelle brocante le 29 mars dernier. L'événement a rencontré un vif succès avec un temps favorable et environ 60 exposants. Elle annonce également que le carnaval aura lieu le 27 mai prochain et que le barbecue musical se tiendra le 13 juin.

Espaces verts – Remplacement d'un arbre

Sébastien Géral indique que l'arbre situé en face du foyer rural, actuellement malade, sera prochainement abattu et dessouché. Il sera remplacé à l'automne par un chêne rouge.

Stationnement gênant – Rue de l'Arabie

René Gauvin signale la présence régulière d'une camionnette stationnée en sens inverse rue de l'Arabie, occasionnant une gêne pour la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

La Secrétaire de séance,
Florence MADIOT



Le Maire,
M. Pascal HIRAUX

